

MATHIEU WEIL :

Nous allons voir d'abord la première diapo. C'est juste un petit rappel pour que vous sachiez que le CCWG sur la responsabilité est l'un des groupes principaux qui surgissent à partir de l'annonce de transition du rôle de supervision des fonctions IANA par la NTIA. Le groupe est intégré par une communauté qui devra faire une présentation d'une proposition à l'ICG, qui va étudier les propositions et consolider une proposition finale.

Une fois que ces propositions seront conclues, elles seront présentées aux organisations membres et à l'ICANN, qui va pouvoir remettre la proposition consolidée à la NTIA pour que la NTIA considère que cette proposition consolidée.

On passe à la diapo suivante. Vous avez ici encore un rappel du rôle de notre groupe, qui est de renforcer la responsabilité de l'ICANN envers les différentes parties prenantes. C'est à dire que nous avons la tâche d'identifier les mécanismes qui devraient être renforcés pour cette transition du rôle de supervision de la NTIA. En vertu de notre rapport, de notre relation avec le gouvernement des Etats-Unis, nous avons préparé une première version de notre proposition. Nous sommes en ce moment dans la ligne de travail n°1 et il y aura une ligne de travail n°2 qui se centrera sur la consolidation des propositions, et bien sûr nous n'en sommes pas à ce point-là pour l'instant.

On passe à la diapo suivante. Merci. Notre groupe est un groupe assez grand. On a eu une participation significative, l'approbation de la Charte a eu lieu de début décembre 2014 et notre groupe travaille déjà depuis

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

5 mois. On a eu des réunions clés à Frankfort en janvier, à Singapour en février, et à Istanbul en mars. Et bien sûr, on sent à ce point-là qu'on est à un bon moment pour avoir des contributions de la communauté concernant notre première réunion, c'est cela qui nous importe. Je voudrais souligner que pour nous, c'est un aspect très important de notre travail.

On essaye d'engager la communauté pour que tout le monde comprenne clairement ce qu'on essaye de faire, et également bien sûr on serait prêts à recevoir les commentaires qui seront présentés. C'est comme je dis tout à l'heure, le but principal de cet appel.

Je vous rappelle tous en même temps quelque chose qui était expliqué dans notre rapport, qui est qu'on attend des recommandations en ce moment mais on n'a pas formulé nos propres recommandations. On vise à recevoir les contributions de la communauté concernant différents aspects, et on sera prêts pour recevoir les différents commentaires de la communauté et les intégrer à notre rapport par la suite. Le rapport initial dont je parlais inclut une liste de questions sous forme de consultation publique, et ce document comprend également une liste de graphiques qui seront présentés le long de ce séminaire web pour vous permettre de mieux comprendre les différentes propositions.

Voilà donc la déclaration introductive. Je voudrais que l'on explique brièvement quel est le plan du séminaire web. Pour le groupe, on prévoyait de vous présenter ici un nombre de diapos, et vous pourrez poser certaines questions à la fin de chaque présentation de diapo. De toute façon, on aura une séance de questions / réponses à la fin de

l'appel pour pouvoir discuter des préoccupations principales, des questions d'intérêt, une fois qu'on aura déjà fini avec notre présentation.

Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez les demander à la fin de la présentation de chaque diapo, et on aura une séance de questions / réponses à la fin de l'appel.

Je vous rappelle s'il vous plaît de vous servir de la salle de chat Adobe Connect pour lever la main avant de prendre la parole.

Y a-t-il des questions concernant ces remarques introductives ? Il me semble que non. Je vois que Kavous Arasteh lève la main. Vous allez commencer avec les questions, allez-y.

KAVOUS ARASTEH :

Bonjour tout le monde.

Je voudrais vous demander si ce séminaire compte discuter ou faire référence à la lettre qui vous a été envoyée en tant que co-président par la NTIA au sujet de l'échéancier qui avait été référent, c'était un paragraphe spécifique qui disait qu'il fallait que l'on comprenne les périodes de temps nécessaires pour pouvoir conclure notre travail et pour la mise en place de ces mesures recommandées. Ce serait utile pour l'ICG, bien que l'ICG n'ait pas de connexion avec le CCWG de la responsabilité, mais que ce serait utile pour la communauté des noms d'avoir une idée de ces délais.

D'autre part, je voudrais que vous parliez de la question et de l'implication juridique de la possibilité d'avoir différentes unités

constitutives ou différents groupes qui fassent partie en tant que membre intégrant de ce modèle. Et s'il devrait y avoir un autre modèle pour que les non membres d'associations non établies avec la communauté des noms - ce n'est pas très clair pour nous. Si vous parlez du GAC ici, ou de qui vous parlez ? Lorsque vous parlez de personnes non membres qui voudraient créer différentes structures pour s'occuper du [00'09'10 inaudible]. Je sais que vous n'y avez peut-être pas pensé, mais c'est important pour nous de comprendre particulièrement de qui vous comptez parler à travers cette remarque.

Merci.

MATHIEU WEIL :

Merci Kavous.

Je pense que ces deux questions sont en fait répondues à travers notre présentation. On a prévu de présenter notre échéancier le long de cet appel. Pour ce qui est de l'unité constitutive, c'est sans doute une question qui sera présentée, mais si ce n'est pas le cas, au moins on pourra reprendre ce sujet à la fin de l'appel, dans la discussion générale.

Cela dit, je voudrais donc maintenant que l'on donne la parole à Thomas Rickert, qui présentera la prochaine partie de l'appel.

THOMAS RICKERT:

Merci. Je suis l'un des 3 co-présidents du CCWG. Le 3^{ème} co-président, León Sanchez va vous parler un peu plus tard dans l'appel. Nous nous sommes partagé cette charge de vous présenter notre travail avec des rapporteurs différents. Donc vous allez entendre différentes voix durant

cet appel, et vous allez entendre des comptes rendus de la part des personnes qui ont travaillé sur les différents domaines de préoccupations.

Je voudrais que l'on voie la diapositive n°4 qui montre les [BRIC] comme on les appelle. Ce sont les différentes composantes, et je voudrais vous expliquer comment ces différentes composantes ont surgi de notre travail.

On s'est dit que ce serait une bonne idée de considérer quels sont les mécanismes de responsabilité que l'ICANN a déjà. On a créé un répertoire des mécanismes de responsabilité existants de l'ICANN pour mieux comprendre ce qui existe.

Par la suite, on comptait analyser quels étaient les secteurs ou aspects qu'il fallait améliorer, renforcer.

D'autre part, on a considéré ce que la communauté avait déjà soumis à la question de la responsabilité de l'ICANN. Et vous vous souviendrez qu'une fois que la NTIA a fait son annonce en mars l'année dernière, ICANN a ouvert une période de consultation publique pour demander à la communauté ce qu'ils voudraient voir comme structure pour l'ICANN, comme mécanismes. Ce que l'ICANN devait changer pour que l'ICANN soit une organisation plus ouverte qui rende davantage de comptes.

Donc on a considéré les souhaits de la communauté pour les intégrer et les analyser. Et notre groupe a conclu que chaque demande de responsabilité qui nous avait été présentée devait être abordée, prise en charge à travers l'interaction claire entre 4 secteurs de l'architecture de la responsabilité.

On s'est dit en même temps qu'il fallait que l'on considère les structures de responsabilité existantes qui avaient été un succès et si l'on regardait les gouvernements qui travaillaient avec succès, on trouvait toujours ces 4 composantes qui existaient au sein de l'ICANN et que l'on voulait renforcer.

Dans le graphique, vous voyez que d'une part on avait le renforcement de la communauté, la communauté autonomisée. Ce qui parle en définitive des pouvoirs qui permettent à la communauté de pouvoir opiner par rapport au conseil d'administration de l'ICANN, puis on a le conseil même qui représente l'entité exécutive contre laquelle la communauté peut s'opposer. Puis on a les principes qui forment la mission, les garanties et les valeurs fondamentales de l'organisation. Et puis les mécanismes de révision indépendante comme par exemple le judiciaire.

Voilà les 4 composantes que nous voudrions que connaissiez, et à mesure qu'on avancera, vous verrez que ces 4 structures pourront être utilisées selon notre organisation pour renforcer les structures et mécanismes de responsabilité existants.

D'autre part, ces 4 blocs existent, ce qui veut dire qu'on a essayé de pouvoir renforcer la sécurité de l'ICANN à travers les exigences qu'on nous avait présentées. Une fois qu'on a identifié ces 4 structures clés, on a essayé de transférer les outils nécessaires, sans considérer la mise en place de ces outils. Mais il y avait une question qui apparaissait à chaque reprise, qui était « comment empêcher l'ICANN de mesurer des [commissions] dans des domaines où elle n'était pas nécessaire, ou en

tout cas où il ne devait pas avoir apparaitre ? » Alors on a considéré comment faire pour faire fonctionner ces exigences.

On a donc établi les exigences, le code, et nous avons travaillé sur des moyens pour pouvoir accomplir le but des exigences, et nous avons également travaillé sur la mise en place juridique pour pouvoir appliquer tout cela.

C'est de cela que nous allons parler dans le transparent suivant. On passe si vous voulez directement au transparent suivant. La question était « comment peut-on garantir de ne pas miner les garanties pour la communauté en travaillant sur ces exigences de renforcement des mécanismes de responsabilité ? » Le conseil d'administration pourrait bien sûr éliminer ces mécanismes à travers une exigence du conseil d'administration de modifier les statuts constitutifs en éliminant les mécanismes de responsabilité pour la communauté de l'ICANN et ses demandes.

Parfois on parle de modifications de statuts constitutifs. Dans ce cas, on a commencé à parler de statuts constitutifs « dorés » comme on l'a appelé, c'est à dire que c'est un apport un peu plus tangible qui est composé de statuts constitutifs fondamentaux, qui sont considérés d'une importance telle qu'ils ne peuvent pas être modifiés facilement par le conseil d'administration de l'ICANN.

Ce sont des articles des statuts constitutifs qui devraient être modifiés par la communauté. C'est ce pouvoir que la communauté va exercer. La communauté doit approuver ces modifications. Il est important de comprendre qu'il y aura deux types de statuts constitutifs : les statuts constitutifs ordinaires, qui peuvent être modifiés par le conseil

d'administration, et les statuts constitutifs fondamentaux, qui ne peuvent être modifiés que si un seuil de la communauté approuve ces modifications. Donc il faudra travailler avec la communauté pour pouvoir les modifier.

Puisqu'ils peuvent de toute façon être modifiés, l'ICANN aura toujours la possibilité de mettre en œuvre des modifications de politiques dans l'avenir, des modifications qu'on ne connaît toujours pas. L'idée de créer des statuts constitutifs fondamentaux serait de comprendre différentes valeurs clés, le processus de révision indépendant, les mêmes pour pouvoir assurer que le processus de révision indépendante ne pourra pas être éliminé de façon seule, parce que cela constituerait un outil de révision du conseil d'administration, d'évaluation, si le conseil d'administration suit ou pas ce qu'il faut qu'il fasse, puis la mise en place de modifications fondamentales aux statuts constitutifs, et les modifications aux statuts constitutifs fondamentaux. Cela vise à empêcher que le conseil modifie les statuts constitutifs fondamentaux pour que les statuts constitutifs ne soient pas modifiés pour pouvoir changer les obligations du conseil d'administration. Cela fera partie des statuts constitutifs fondamentaux.

D'autre part, on a les révisions qui sont demandées par le CWG, qui est un autre groupe de travail intercommunautaire, sur les révisions de la fonction IANA. C'est à dire que ces statuts constitutifs ne peuvent pas être modifiés. Et on a de nouveaux pouvoirs de la communauté que l'on va discuter dans quelques instants, comme la possibilité de révoquer le conseil d'administration.

Puis on a un ensemble de règles qui sont également importantes, qui seront intégrées aux statuts constitutifs, et qui ne pourront pas être modifiées facilement.

Diapo suivante. J'ai déjà parlé du pouvoir de la communauté, une communauté autonome. On a parlé d'une communauté autonome dans le sens du rapport historique avec le gouvernement des Etats-Unis qui pourrait demander à l'ICANN d'agir d'une manière ou d'une autre, et dire à l'ICANN que si elle ne respecte ce mandat, elle devra bien sûr se rendre à l'IANA, et enlever ce pouvoir de contrôle de l'IANA de l'ICANN. On a pris le pouvoir du gouvernement des Etats-Unis, on l'a rendu à la communauté. C'est en définitive ce qu'on ferait à travers ce mécanisme.

Il faut qu'il y ait des mécanismes de responsabilité qui soient acceptés, qui soient mis en place pour assurer que cette partie n°6 soit toujours respectée. On voit ici le pouvoir de la communauté d'accepter ou de reconsidérer ou rejeter le budget de l'ICANN, puis de reconsidérer ou rejeter les changements aux statuts constitutifs standards de l'ICANN, puis d'approuver les modifications au sein des statuts constitutifs fondamentaux, le pouvoir de la communauté de révoquer le rôle des différents administrateurs de l'ICANN, les membres du conseil d'administration, et puis de renverser le conseil d'administration complet.

Il nous semble qu'au début vous vous souviendrez que Mathieu parlait des lignes de travail 1 et 2. Il faut que ces demandes de la communauté soient intégrées à la ligne de travail n°2 pour nous aider à assurer que les différentes lignes de travail 1 et 2 seront assurées par la suite, mais également que la ligne de travail n°2 va intégrer le travail de la ligne de

travail n°1, que ce travail soit intégré et pas ignoré par les dirigeants de l'ICANN.

A travers des mécanismes, la communauté aura le pouvoir nécessaire pour pouvoir travailler avec la communauté et assurer que les nécessités de la communauté seront couvertes. A travers ce type de mécanismes, on pourra savoir certainement ce que fait la communauté.

Nous avons élaboré différentes voies de [19'46 remise] et d'exercice de pouvoir de la communauté, nous allons voir cela dans les diapos suivantes, et Jordan Carter, le rapporteur de cette partie du travail, va maintenant vous montrer les diapos sur l'autonomie et les pouvoirs de la communauté.

JORDAN CARTER:

Merci Thomas.

Je suis Jordan de la communauté des ccTLD. Je vais vous fournir certains détails de plus sur cet aspect du pouvoir de la communauté à travers les diapos suivantes.

Le premier pouvoir de la communauté porte sur un pouvoir de la communauté qui vient d'un travail qui a été fait l'année dernière. Tous ces pouvoirs que je présenterai maintenant viennent du travail qui a été fait l'année dernière à partir des différentes suggestions sur l'autonomisation de la communauté.

On a essayé de définir les pouvoir de la communauté d'abord, et ce travail comme je vous le dis, nous est venu des suggestions de la communauté de l'ICANN.

Le premier pouvoir était de donner à la communauté le pouvoir de rejeter un budget ou de le reconsidérer, et c'est ce dont parlait Thomas. Le but ici était d'avoir davantage de pouvoir sur les décisions de l'ICANN. Une fois que le conseil aura approuvé ou rejeté un plan, la communauté aura la possibilité de le revoir. Si le budget était accepté mais la communauté n'est pas satisfaite de ses contenus, elle aura la possibilité de voter, de rejeter ce budget en justifiant la décision, et donc par la suite le conseil d'administration va devoir réviser cette décision avec la justification correspondante.

Ce qui est important ici, c'est que la communauté devra soulever toutes les inquiétudes en une fois. Elle ne peut pas rejeter systématiquement le budget. Comme vous voyez à partir du schéma qui est inclus dans cette diapo, le rejet va exiger des fondements de décision.

Ce premier pouvoir de la communauté implique que c'est dans l'intérêt du conseil d'administration d'inclure la communauté dans le processus d'élaboration du budget, et d'intégrer les suggestions de la communauté par rapport au budget, parce que la communauté aurait la possibilité donc de rejeter ce budget. Il pourrait être plus difficile pour la communauté d'approuver le budget s'il ne comprend pas ce qui a été demandé.

On a ici différentes listes. On passe à la diapo suivante.

Pouvoir n°2 de la communauté : reconsidération de la décision de faire les modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN. Le conseil d'administration aurait la possibilité de proposer des modifications aux statuts constitutifs, et cela va constituer une décision de la

communauté, l'approbation de la communauté des modifications aux statuts constitutifs.

Si le conseil d'administration fait des modifications aux statuts constitutifs, la communauté aura la possibilité de les réviser, de les considérer avant qu'ils aient été acceptés et mis en œuvre. Ce qui veut dire que les modifications des statuts constitutifs ne seraient pas effectives que par l'action du conseil d'administration. La communauté va devoir accepter ces modifications.

Ces modifications pourraient être controversées et ne pas être acceptées, et donc si ces modifications ne sont pas acceptées, elles seront rejetées par l'action de la communauté même. Le conseil d'administration va devoir s'assurer que les modifications soient acceptées par la communauté avant d'être mises en œuvre.

Puis d'autre part on a un autre pouvoir de la communauté, pouvoir n°3, merci. Cela diffère un peu. Thomas a parlé déjà de cette idée des statuts constitutifs fondamentaux qui devraient être plus forts ou plus importants en termes de pouvoirs constitutionnels. Ce sont des statuts constitutifs d'une importance significative, comme par exemple la possibilité de faire des modifications aux statuts constitutifs.

Dans la diapo suivante, je parle du pouvoir d'apporter des modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN. Ici, c'est un peu différent : lorsqu'on demande de faire des modifications à une exigence fondamentale, il va falloir que le conseil d'administration soit d'accord, puisqu'ils vont apporter ces modifications significatives, et que la communauté soit également d'accord. Ce sont donc des modifications qui sont proposées pour les statuts constitutifs fondamentaux. Pour les modifier, la

communauté va devoir approuver ces modifications à travers un mécanisme, tout comme bien sûr le conseil d'administration devrait avoir également les $\frac{3}{4}$ des votes pour. Si on approfondit le pouvoir de vote de la communauté, cela va autonomiser bien sûr le travail.

Les $\frac{3}{4}$ de la composition des membres du conseil d'administration vont devoir accepter ces modifications et la communauté aussi, pour pouvoir assurer qu'ils vont s'impliquer dans tout ce que fait l'ICANN, que la communauté sera toujours intégrée, que les valeurs fondamentales et que la mission de l'ICANN soient respectées aussi. Cela ne marche pas pour toutes les clauses ou articles des statuts constitutifs, mais simplement ceux qui sont considérés essentiels.

On passe à la diapo suivante s'il vous plaît. Ici on parle de la possibilité de révoquer certains membres du conseil d'administration. L'idée était de dire que si l'unité constitutive n'est pas satisfaite du rôle des directeurs, d'un membre du conseil d'administration, elle a la possibilité de le révoquer de son poste. La révocation d'un membre du conseil d'administration est d'habitude faite pas le même organe qui l'a désigné. C'est dans le cas où par exemple un membre du conseil soutenu par la GNSO et par la communauté At-Large, désigne des membres du conseil d'administration. S'ils ne sont pas satisfaits du travail de ce membre du conseil d'administration, ils ont la possibilité de le révoquer.

L'un des détails qui a été discuté lorsqu'on demandait de recevoir des contributions de la communauté était s'il était commun d'avoir des contributions de la communauté à ce sujet. On se demandait si la communauté devait contribuer avec les statuts constitutifs ou pas, et

voir si on devrait travailler sur un cadre minimal d'obligations et de rôle dans les statuts constitutifs, ou si on devait simplement définir des fonctions qui devraient être assurées.

On n'a pas de norme ou de standard qui doit être mesuré ici, mais nous sommes conscients qu'il y a différentes organisations qui intègrent le conseil d'administration à travers leurs membres et qui devraient avoir le pouvoir de justement révoquer des membres du conseil d'administration.

On passe à la diapo suivante sur les membres de la communauté. Ce principe exigé par la communauté serait par exemple pour le NomCom qui aurait la possibilité ici de révoquer des membres individuels du conseil d'administration. On propose un niveau assez haut de consensus ou de soutien, pour pouvoir révoquer le directeur ou le membre du conseil d'administration correspondant.

Pour les rapports, on a différentes options pour accomplir les obligations et pour pouvoir révoquer les membres du conseil d'administration. Ça va dépendre des fondements, des justificatifs pour la révocation de ce membre. Mais ici, ce qui nous intéresse, c'est la possibilité de révocation des membres. Le NomCom pourrait décider de révoquer un membre du conseil d'administration s'il ne respecte pas les rôles pour lesquels il a été élu. Voilà pour ce qui est des membres individuels du conseil.

On passe à la diapo suivante. Pour limoger le conseil de l'ICANN dans son ensemble, pas seulement son PDG, voilà la proposition pour donner à la communauté cette possibilité. Il faut qu'un de ces membres soit dans ce groupe. Nous avons la demande de limoger l'ensemble du

conseil. Il y aura une période de discussion jusqu'à ce que cette décision soit prise. Ensuite on votera sur la question, et si l'on décide de limoger l'ensemble du conseil, 75% des votes doivent être pour. La raison pour cela est que nous considérons que ce serait un problème si le CCWG pouvait limoger, pouvait avoir ces fonctions si élevées qui serait presque impossible de limoger le conseil. Parce que c'est un pouvoir très important. Et en même temps, limoger l'ensemble du conseil serait une étape très importante pour la communauté et c'est pour cela que nous avons décidé d'avoir cette quantité de votes.

C'est ce que j'avais à vous expliquer. Je vais donner la parole à Thomas. Si vous avez des questions à ce stade, nous pourrions y répondre.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup Jordan pour cette présentation des compétences de la communauté.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce que Jordan vient de présenter ? Je ne vois pas de main levée, ce qui nous permet de passer à la diapo suivante, et vous attendez probablement des suggestions concernant la partie légale pour permettre à la communauté d'avoir accès à ces pouvoirs, et c'est León Sanchez, le 3^{ème} co-président, qui va nous en parler. León, vous avez la parole.

LEON SANCHEZ :

Merci.

Il y a de nombreux modèles en discussion dans le groupe concernant la manière de structurer les différents modèles qui permettraient à la

communauté d'appliquer ce pouvoir et de mettre en œuvre les mécanismes permettant d'atteindre les objectifs qui ont été commentés par mes prédécesseurs.

Le modèle de membre, l'adhérent, comme vous le voyez sur cette diapo, est un modèle qui a été élaboré par le CCWG. Nous avons besoin d'une structure légale permettant à la communauté de faire appliquer toutes ces fonctions que nous essayons de donner à la communauté. Et par conséquent, ce modèle de membre adhérent est un modèle alternatif, et afin de pouvoir mettre en œuvre ce modèle correctement, les différentes SO et AC seront capables de former des associations et d'incorporer des associations qui deviendront des membres d'ICANN.

Et si vous regardez sur cette diapo, vous pouvez voir que lorsque ces mécanismes vont commencer à être mis en œuvre, on aura une SO ou une AC qui va présenter une pétition. Ensuite on verra si cette pétition répond à certains critères pour franchir ce seuil. A ce moment-là, si c'est le cas, on aura un vote auquel participeront les organisations membres et les structures, et ensuite, cela passera par la décision de la communauté.

Jusqu'à maintenant, nous avons une structure avec ces mécanismes de communauté pour les votes, et chaque SO et AC aura un certain nombre de votes au sien de ces mécanismes, et des pouvoirs seront établis par la communauté.

Ici, il y a quelque chose de très important pour la proposition. C'est qu'il s'agit d'un modèle de membres adhérents. La communauté aura la possibilité légale de mettre en œuvre et de faire appliquer certains pouvoirs que nous essayons de donner à la communauté. Si l'on

parvient à avoir ce modèle de membres adhérents, à ce moment-là, les objectifs que nous essayerons d'atteindre seront plus faciles à atteindre.

Nous allons passer à la diapo suivante et je parlerai des associations non incorporées. Afin d'organiser ce modèle de membres adhérents dont je vous ai parlé, les différentes SO et AC seront capables (pas obligées mais capables, c'est très important) de former des associations dans le cadre de la législation californienne. Si ces associations sont en ligne avec ce que les structures indiquent comme exigences, ils auront une couche au sein de leur structure destinée aux individus de la communauté de l'ICANN. Ce type d'associations non incorporées sont importantes pour cette proposition parce qu'elles seront ce qui permettra d'exercer les différents pouvoirs et les droits de la communauté.

Un point important ici à souligner est que comme je l'ai dit, les SO et AC pourront former des organisations non incorporées si elles le décident. Bien sûr le conseil légal qu'ils recevront est que toute organisation de soutien ou comité consultatif qui aura désigné des directeurs devra être sujet à former ce type d'associations non incorporées pour continuer à avoir ces pouvoirs. Mais les SO et AC qui ne désigneront pas de directeurs pourront ne pas former d'association de ce type et continueront à participer au sein de la structure de l'ICANN, de la communauté de l'ICANN de la même façon qu'elles le font actuellement.

Je crois que cela est clair. Les SO et les AC ne deviendront pas des associations non incorporées, mais il y aura un lien entre les SO et les AC, et les associations non incorporées qui seront donc capables d'exercer les différents pouvoirs. Et donc cela ne va impliquer aucun

changement pour les individus ou organisations qui ne veulent pas changer la façon dont ils participent au sein de la communauté de l'ICANN, mais comme je l'ai dit, cela va donner la possibilité aux membres adhérents d'avoir d'autres pouvoirs et d'autres mécanismes pour réaliser leurs propositions.

Maintenant je vous donne la parole, je vais donner la parole au public s'il y a des questions. Je vois que Kavous lève la main.

KAVOUS ARASTEH :

Je voudrais confirmer, toutes ces SO et AC qui existent aujourd'hui seront des membres de la communauté, mais les associations non incorporées seront les seules associations qui auront le droit de désigner des directeurs. Ceux qui n'auront pas désigné de directeur n'auront pas de statut d'association non incorporée. Est-ce que c'est cela ?

LEON SANCHEZ:

Merci pour votre question Kavous.

Oui, on suggère que ces SO et ces AC qui ont désigné des directeurs seront plus en mesure de former des associations non incorporées si elles le souhaitent, si elles veulent constituer ce type d'association. Et les SO et AC qui n'auront pas voté de directeur ne pourront pas former d'association non incorporée. C'est quelque chose de très important comme je l'ai dit tout à l'heure.

Les différentes SO et AC peuvent, mais ne sont pas obligées de former des associations non incorporées. C'est important pour respecter le

modèle proposé que ces SO et AC qui souhaitent mettre en œuvre et exercer leurs droits et leurs pouvoirs forment des associations non incorporées, parce que cet aspect légal leur permettra d'exercer leurs droits. Je ne sais pas si vous m'avez compris.

KAVOUS ARASTEH :

Oui, mais la question est que ceux qui ne sont pas des membres désignés, comment peuvent-ils exercer leurs pouvoirs s'ils ne sont pas des associations non incorporées ?

Voilà ma question.

LEON SANCHEZ :

Merci Kavous.

Oui bien sûr, c'est quelque chose qui pourra être analysé, mais je ne voudrais pas entrer dans cet aspect de la question, parce que nous avons besoin de recevoir les commentaires de la communauté et nous devons les faire parvenir à nos conseillers légaux pour qu'ils nous donnent leur réponse dans ce sens.

Mais je vous dirais que les différents mécanismes, les pouvoirs qui ont été conçus tiennent compte des différentes voix des SO et des AC qui seront des moyens pour ceux qui n'ont pas formé d'associations ou des sociétés non incorporées mais qui veulent participer.

Je vois qu'il y a des questions dans le chat. Je vais donner la parole à Tijani, et ensuite je répondrai aux questions qu'il y a dans le chat.

TIJANI BEN JEMAA: Je trouve que, comme vous l'avez présenté, on dirait que les organisations peuvent devenir un membre d'ICANN sans créer une société non incorporée. Est-ce que vous pourriez expliquer mieux cela, éclaircir un peu ce point.

LEON SANCHEZ : Oui, je m'excuse Tijani, ma ligne n'est pas claire, est-ce que vous pouvez répéter votre question ?

TIJANI BEN JEMAA : Je vous ai demandé de préciser si c'est une obligation de devenir une société non incorporée pour devenir un membre à part entière de l'ICANN.

LEON SANCHEZ : Merci Tijani. En ce qui concerne le modèle proposé, oui. Ce serait obligatoire. Si les membres et le fait de devenir membre pour des SO et AC - ce sera obligatoire d'établir une société non incorporée.

Maintenant, je vais répondre aux questions qui sont sur le chat. Il y a une question de Gema Campillos. « Si le GAC ne devient pas une société non incorporée, est-ce qu'il pourra participer au processus de révocation du conseil comme vous l'avez expliqué ? » C'est un peu la question que Kavous a posé et je pense qu'on y a déjà répondu, donc je n'y répondrai pas à nouveau.

Je vois une question de Rinalia Abudl Rahim. Première question : « Si toutes les SO et AC forment des sociétés non incorporées, est-ce que cela va affecter les mécanismes de la communauté pour la mise en

œuvre de ces décisions ? Et comment est-ce que ces SO et AC seront capables de réaliser et d'appliquer ces mécanismes de la communauté ? » Comme je l'ai dit dans mon explication, le moyen légal pour appliquer ses pouvoirs et pour exercer ses droits sera cette création de société non incorporée. Donc les SO et AC qui ne veulent pas former ce type d'association non incorporée n'auront pas ces mécanismes et pouvoirs.

Deuxième question : « Quel est le calendrier raisonnable pour la reconsidération du budget et du plan ? » C'est quelque chose que la communauté va établir, et pour cela il faut que nous essayons de demander ou de faire participer le plus grand nombre possible de gens à cette période de commentaires publics pour entendre la voix de la communauté et avoir un meilleur calendrier ou une meilleure idée des différents mécanismes que nous voulons ou devons proposer.

Et en ce qui concerne ce conseil, « comment est-ce qu'il sera ? », troisième question de Rinalia, c'est encore une consultation que nous devons faire avec la communauté. Mais à travers les différentes réunions que nous avons eues, nous avons discuté de la possibilité de mettre en place un conseil avec des membres principaux et secondaires désignés. Bien sûr, il y aura des mécanismes qui devront établir la façon dont le budget et le plan opérationnel seront établis. Il y aura toujours un conseil en place.

« Quelle sera l'envergure de leurs pouvoirs ? » C'est de nouveau un point qu'il faudra aborder. Je crois que Jordan a déjà répondu à ces questions dans le chat, et c'est un processus qui doit être défini aussi.

Je ne vois pas d'autre main levée, ni d'autre question dans le chat. Aaron a fait des commentaires. « Une association a déjà été établie, il ne faut pas recréer ce qui existe déjà dans le système. » Je ne sais pas ce que vous voulez dire ici Aaron.

Deuxième chose, « pourquoi est-ce que les pouvoirs proposés ne peuvent pas être mis en œuvre sans créer une association non incorporée ? » C'est ce que la législation californienne a établi, c'est pour cela que ces sociétés doivent être créées et figurent dans notre proposition. C'est la façon la plus simple pour la communauté d'être capable d'établir ou d'appliquer ses droits et d'exercer ses pouvoirs. Par conséquent, il faut se souvenir qu'il y aura beaucoup de modèles qui seront discutés au sein de nos réunions et appels, et ces deux modèles, qui sont les modèles de membres adhérents, et l'autre modèle, sont les modèles qui selon nos conseillers légaux, seraient les meilleurs pour atteindre les objectifs que nous proposons.

Je vois que Kavous lève la main. Vous avez la parole.

KAVOUS ARASTEH :

León, vous avez déjà un peu répondu, mais je voudrais reprendre cette question concernant le GAC. Est-ce que le GAC ne pourra pas participer en tant qu'association non incorporée ? Ou est-ce qu'il ne pourra pas avoir le pouvoir de limoger le conseil d'administration ? La question est est-ce que le GAC ne pourra pas exercer ses pouvoirs pour limoger les membres du conseil d'administration seulement, ou est-ce qu'il n'aura pas d'autres droits ? Est-ce que le GAC pourra participer en tant que société non incorporée pour modifier les statuts, pour limoger le conseil ? Si vous n'avez pas de réponse à cette question, dites-le moi,

parce que le GAC doit savoir s'il a des pouvoirs ou pas, puisque nous ne désignons pas de directeurs. Et nous voulons savoir si nous avons des pouvoirs pour limoger le conseil ou pas. C'est important et c'est un point dont nous devons discuter, car à ce moment-là, si le GAC n'a pas ce type de pouvoir – puisqu'il ne désigne pas de directeur – il n'aura pas de pouvoir.

LEON SANCHEZ :

Merci Kavous. Je ne peux pas répondre à cette question, et je vais demander à notre conseiller légal de répondre à cette question. C'est une question très utile, et vous pouvez la poser pendant la période de commentaires publics, comme ça nos conseillers légaux y répondront.

Il n'y a pas d'autre question apparemment. Vu l'heure, je vais donner la parole à Mathieu Weil, notre co-président, pour la prochaine diapo. Mathieu vous avez la parole.

MATHIEU WEIL :

Merci León.

Comme je suis responsable d'aborder un des aspects clés de la présentation concernant les pouvoirs de la communauté, je vais vous demander d'analyser cette autre diapo qui porte sur les processus de révision indépendants.

Notre groupe de travail a travaillé avec Becky Burr, qui n'est pas sur cet appel aujourd'hui. Je vais vous présenter cette recommandation.

D'abord, le premier point clé dans notre proposition intérimaire est de renforcer le processus de révision indépendant d'ICANN qui s'appelle

IRP qui est un des aspects clés du système de responsabilité d'ICANN existant. Notre groupe suggère que l'on fasse des améliorations à ce processus. Ces améliorations consisteraient à permettre à un panel qui va réviser des cas concernant la conformité substantive et procédurale, et pas seulement sur la procédure, il deviendra plus accessible à toutes les parties prenantes en termes de la façon dont on peut faire une demande d'IRP, il sera moins cher, et il sera basé sur un nouveau panel permanent.

Si vous voulez bien passer à la prochaine diapo, je vous donnerai davantage de détails sur ce nouveau système d'IRP. Voilà les caractéristiques de ce panel, un processus de révision indépendant qui serait basé sur un panel, un comité composé de 7 membres, qui serait indépendant de l'ICANN, y compris des SO et AC et des parties prenantes principales. Ils auront un mandat, ils seront payés par ICANN, et sélectionnés en fonction de leur expertise au niveau des travaux en tant qu'arbitres internationaux, et il y aura des critères culturels et de diversité géographique à appliquer dans leur sélection. Le processus de sélection a été établi. Il y aura un système de nomination par des tierces parties internationales, et des organisations d'arbitres, et le conseil d'ICANN fera la sélection des membres de ce panel qui sera confirmé par la communauté. C'est le processus qui permettra à ces membres d'être des membres indépendants qui seront confirmés par le conseil et par la communauté. C'est semblable au processus que nous avons.

La prochaine diapo décrit le processus de l'IRP. Toute personne qui sera affectée par les réactions de l'ICANN déclarant qu'ICANN a agi et a violé ses statuts, y compris sa mission et des valeurs clés de la politique d'ICANN, on pourra à ce moment-là lancer ce processus. Une fois que

l'on aura résolu, la présentation peut être faite, elle sera présentée au panel IRP. Le processus sera suivi, et il sera présenté au panel.

Sur cette diapo, vous voyez la façon dont fonctionneront les différents pouvoirs. Les 7 panélistes, les 7 membres de ce panel – en fonction du cas, on aura une ou trois personnes qui s'occuperont de cette affaire. En fonction de la gravité de l'affaire, il y aura différents types de décisions. Il y aura une manière d'annuler la décision aussi, de manière totale ou partielle. Cela sera réglé dans les délais et la décision sera documentée et on créera un système de précédents ou de juridiction qui permettra à ce panel de créer davantage de stabilité, de prédictibilité dans le processus de prise de décision. Ce serait l'amélioration réalisée dans ce processus de révision indépendant, tel que nous le soumettons.

Prochaine diapo. Ici vous allez voir la réforme de ce processus de reconsidération. Il ne s'agit pas d'un processus obligatoire que nous proposons ici. Il s'agit de la compétence de cette demande pour améliorer les actions ou inactions qui permettent de mettre en place ce type de demandes. Les suggestions et les propositions incluent le type de décision, la transparence dans ces processus, et bien sûr le fait de fournir au conseil la possibilité de reporter l'ensemble du processus.

En ce qui concerne la composition, il y aura davantage de participation des membres du conseil. Tout cela dépend du conseil légal de l'ICANN. Une amélioration de la transparence est décidée, et une possibilité de réfuter aussi. En ce qui concerne l'accessibilité, on va prolonger la possibilité de demande de reconsidération de 15 à 30 jours.

Vous voyez ici les questions qu'il faudra aborder, et vous avez la liste des questions qui concernent le processus indépendant. Les participants

clés qui veulent avoir davantage de détails sur ce point auront la possibilité de trouver ces détails.

S'il y a des questions sur cette partie de la présentation, je vois que Manal pose une question sur qui décide s'il y aura des panels de 2 ou 3 membres, ou d'un membre. Je pense que l'idée à l'origine était que le panel lui-même sélectionnerait en fonction de l'affaire et déciderait si cela nécessite un membre ou trois membres du panel, et que cette procédure – une des parties est capable de demander un panel de trois membres plutôt qu'un panel d'un membre. Ce sont des choses sur lesquelles vous pouvez donner votre opinion au sein des commentaires publics.

Je vois qu'il y a une question de Gema Campillos. La question était si la communauté pouvait participer pendant la période et pas à la fin de cette période. Je pense que ce serait important pour la communauté de pouvoir participer avant la fin même de la période.

Je pense que Kavous lève la main pour poser une question ? Kavous, on ne vous entend pas. Pendant que vous travaillez pour résoudre cela –

KAVOUS ARASTEH :

Je disais que la semaine dernière on a eu un autre appel, et que pendant cet appel, il a été dit que pendant la réunion n°53 de l'ICANN, le GAC inviterait le CWG et le CCWG. On se demandait s'il serait possible que le conseiller juridique assiste à cette réunion pour répondre à certaines questions que j'ai posées aujourd'hui, par exemple que le CWG et le CCWG ne pourraient pas répondre étant donné leur nature juridique. Pourrait-on s'il vous plaît considérer cette possibilité d'avoir

les conseillers juridiques disponibles pendant cette réunion pour qu'ils répondent à nos questions ? C'est ce qu'on m'a demandé. Et je voudrais vous relayer cette question.

Merci.

MATHIEU WEILL:

Je vous remercie de cette demande du conseil du GAC. D'abord il y a cette question de différence entre l'IRP qui est conçu comme un mécanisme contraignant, dont les décisions seront contraignantes pour le conseil d'administration, alors que le conseil va faciliter et échanger sur certaines questions et travaillera sans doute pour fournir des conseils supplémentaires. Ce n'est pas un remplacement.

La question de pouvoir aborder des conflits d'intérêt par exemple au sein du conseil, correspond aux membres du conseil dont les décisions ne sont pas considérées comme ayant des conflits d'intérêt. On a remédié à cela dans notre proposition initiale. Je suis sûr que les contributions que vous aurez à faire seront tout à fait valables.

Cela dit, je vais maintenant passer à la partie suivante de notre séminaire web et passer la parole à Cheryl Langdon-Orr qui préside notre groupe de travail sur les tests de stress, pour la partie suivante de notre présentation sur l'affirmation d'engagement et les révisions de ces affirmations.

Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci. C'est vrai que je suis chargée du groupe de travail qui s'occupe de ces tests de stress, mais on s'occupe de certains autres aspects qu'il me semble qu'on devrait considérer également.

THOMAS RICKERT : Qu'est-ce que vous voulez dire ? Allez-y. vous voulez prendre la parole ? C'est bien ça Steve ? Etes- vous là ?

CHERYL LANGDON-ORR : Normalement Steve était là.

THOMAS RICKERT : Serait-il en muet ?

STEVE DELBIANCO : Vous m'entendez maintenant ?

THOMAS RICKERT : Oui. On vous entend.

STEVE DELBIANCO : Je m'excuse.

La diapo n°20 montre que l'ICANN pourrait conclure ou résilier leur contrat avec la NTIA. L'affirmation d'engagement est un accord entre l'ICANN et la NTIA disant que l'accord pourrait être résilié avec 20 jours de préavis. On travaille sur différents tests de stress qui ont suggéré que si l'ICANN quittait ses affirmations d'engagement et que l'ICANN ne

serait plus engagée pour assurer la fourniture des fonctions IANA, il se pourrait que ces révisions périodiques ne soient plus nécessaires.

On a des outils de responsabilité plus tangibles pour nous en tant que communauté qui ne seraient pas respectés, si cette affirmation d'engagement n'était plus respectée. On a essayé de déterminer comment on pourrait améliorer, renforcer ces affirmations d'engagement, et à travers les commentaires que nous avons reçus, on s'est dit qu'il faudrait qu'on ait une période d'enregistrement précoce pour toutes les affirmations. Il va falloir que nos propres membres intègrent des équipes de révision, au lieu que ce soit le président du GAC ou le président de l'ICANN qui approuvent les affirmations des membres individuels.

Il faut assurer qu'il y ait un niveau de transparence minimal, et donc il faudrait qu'il y ait un groupe de révision de transparence et d'affirmation, non pas à travers l'ATRT, et que l'on crée un nouveau programme pour assurer cela. Les équipes de révision se sont plaintes du fait qu'ils n'ont pas accès aux documents internes, donc nous essayons d'améliorer considérablement cela.

On considère également l'approbation et la mise en place des recommandations des révisions précédentes aussi. Mais le conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en œuvre les recommandations de l'équipe de révision. Pensez donc aux pouvoirs que décrivaient León tout à l'heure. La communauté n'aurait plus le pouvoir de rejeter la décision du conseil d'administration, de modifier un statut constitutif par exemple, un article des statuts, ou même de rejeter les modifications.

Si vous avez des questions sur les spécificités de cette diapo, n'hésitez pas à me les poser maintenant.

On passe donc à la diapo suivante. Cheryl, est-ce que vous voulez prendre la parole pour expliquer ces tests de stress.

CHERYL LANGDON-ORR : Non, vous pouvez continuer vous-même.

STEVE DELBIANCO : Merci.

Je vais accélérer un peu parce qu'il nous reste peu de temps je sais. Les tests de stress comptent comprendre si les mesures de responsabilité pour la transition pourraient donner à la communauté le pouvoir de rejeter une décision du conseil d'administration ou de limoger un membre du conseil d'administration. L'ICANN a des crises externes ou internes, par exemple début mai l'année dernière il y a eu un test de stress de ce type qui a créé pour justement comprendre et évaluer l'affirmation d'engagement.

Mais il y a eu d'autres tests de stress. Le CWG et le CCWG se sont réunis et ont évalué les différentes affirmations et les scénarios pour les affirmations justement. On parlait de responsabilité, d'échec, de corruption, des attaques cybernétiques par exemple. Un grand nombre de cas différents qui auraient pu avoir lieu. Mais à travers l'équipe de travail des tests de stress, nous avons évalué les différentes possibilités, et nous avons mis en œuvre certains mécanismes de responsabilité qui

assuraient que les mécanismes de responsabilité proposés seraient respectés.

A ce point-là, on n'a que des propositions préliminaires, qui sont pour l'instant pas officielles, mais l'idée des tests de stress est d'associer où il faut combler des fossés pour que la communauté ait des mécanismes de responsabilité qui assurent la résolution de comptes envers eux.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez les poser bien sûr. Je m'excuse avec vos doutes, je sais que je n'aurai pas le temps de rentrer davantage dans les détails sur les tests de stress, mais en tout cas c'est ça que j'ai à dire pour l'instant. Pas de question ?

On passe à la diapo suivante. Je pense qu'on devrait maintenant passer la parole à Mathieu.

MATHIEU WEIL :

Merci.

Nous sommes déjà aux deux dernières diapos. La diapo n°22 porte sur le rapport avec le groupe intercommunautaire de la supervision, le CWG Stewardship. Il y a un niveau de coordination entre notre groupe et le CWG Stewardship, et nos propositions initiales comprennent les mécanismes de remédiation et les attentes clés du CWG.

D'une part le CWG demandait de la transparence par rapport aux fonctions IANA, et de la transparence en ce qui concerne la location de coûts. La communauté devrait avoir la possibilité de rejeter et de réviser le budget de l'ICANN, par exemple. C'est un cas.

D'autre part, on a des mécanismes d'autonomisation de la communauté – le CWG a noté que cela va dépendre de la capacité de la communauté de réviser certaines décisions du conseil d'administration, particulièrement lorsqu'il s'agit de décisions sur la conformité avec les recommandations des différentes révisions de performances de l'IANA qui se répètent deux ans après la transition pour la première fois, et au moins tous les 5 ans. Cela est fourni à travers l'IRP, avec également la possibilité et le fait qu'il y a une disposition dans nos recommandations pour que le conseil d'administration prenne des décisions de mettre en œuvre ou pas des recommandations de l'équipe de révision dans un délai spécifique.

N°3 : le CWG a suggéré que l'on crée une nouvelle équipe de révision pour qu'elle s'occupe de la révision, comme par exemple le font l'équipe de transparence et de responsabilité, et comme le disait Thomas Rickert tout à l'heure, cette proposition serait faisable. Et le CWG considère que l'IRP dans tous les processus de révision ne devraient pas comprendre des mécanismes pour ce qui est des décisions de révocation par exemple, pour la délégation et la redélégation. D'après nous, nous avons couvert les attentes du CWG pour ce qui est des propositions des délégations et redélégations.

Diapo suivante. Une des questions posées par Kavous sur le calendrier – le commentaire public actuel va nous permettre d'arriver à Buenos Aires avec une analyse préparée, des contributions de la communauté que nous recevrons pendant cette période de commentaires publics. Les discussions ensuite auront lieu à Buenos Aires entre les différentes communautés, et nous aurons de nouveau une autre période de commentaires publics. Il y a un problème sur cette diapo, la deuxième

de commentaires publics sera de 40 jours. Ensuite nous pourrons présenter aux SO et aux AC une recommandation de l'axe de travail n°1 avant la réunion de Dublin.

Cette diapo montre aussi que nous avons un certain temps pour la mise en œuvre, et que le rapport initial doit aborder quelques réflexions sur la façon dont nous allons pouvoir mettre en œuvre ces recommandations et cela est clair pour le personnel, cela a été réévalué par Larry Strickling dans sa communication récente, et le NTIA travaille sur la proposition de façon à ce que tout cela soit analysé avant la transition des fonctions IANA.

Vous voyez sur cette diapo que nous considérons un calendrier pour la mise en œuvre qui continue jusqu'au mois d'août 2016. Nous essayons d'évaluer la durée de la mise en œuvre aussi, et de nos décisions.

Je vais maintenant donner la parole au public pour les questions. Nous sommes légèrement en retard. Thomas, si vous voulez nous passons à la session de questions / réponses.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup. Nous allons donc passer à la session de questions / réponses. Nous pouvons répondre à vos questions en analysant d'abord le thème sur lequel porte la question. Si vous avez aussi des questions à nous poser vous pouvez le faire par écrit. C'est important en tout cas d'entendre vos commentaires.

Kavous demande la parole. Kavous vous avez la parole.

KAVOUS ARASTEH :

Est-ce que vous m'entendez ?

Vous parlez d'octobre / novembre, maintenant vous nous dites que vous avez besoin de 6 mois de plus jusqu'au mois d'août 2016 pour finir la présentation. On parlait pour l'ICG d'octobre / novembre, vous parlez de l'année prochaine. L'année prochaine, vous le considérez pour toute la mise en œuvre ?

THOMAS RICKERT:

Oui Kavous, c'est correct. Nous avons analysé le temps dont nous avons besoin pour préparer une version préliminaire des statuts, le temps nécessaire pour mettre en œuvre les suggestions concernant les changements des statuts et le temps nécessaire pour former des sociétés non incorporées. Ce calendrier comprend tous ces aspects pour être sûrs que nous couvrirons tous les aspects.

Je voudrais savoir s'il y a des remarques sur l'approche en général, sur les mécanismes appliqués. Est-ce que vous pensez que nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne cette nouvelle architecture de responsabilité pour la communauté ?

C'est la première question que je voudrais vous poser. Je ne vois pas de commentaires. Je pense que c'est un bon signe. Si vous avez des préoccupations vous pouvez les poser, si vous avez des questions maintenant des pouvoirs de la communauté dont nous avons parlé, et les processus qui ont été décrits par Jordan. Est-ce que vous avez des questions ou commentaires là-dessus ? Kavous ?

KAVOUS ARASTEH : Pas de question, mais León m'a dit qu'il fallait discuter à propos du conseil, je crois qu'il faut être très clair pour cette question des directeurs désignés pour savoir si le GAC aura les droits de limoger le conseil dans son ensemble. Je pense qu'il y a un certain manque de cohérence parce que si nos membres n'ont pas le droit de désigner de directeur, ce chiffre que vous avez donné de 29 n'est pas cohérent. Il faut donner une réponse à ces deux questions que j'ai posées.

THOMAS RICKERT: Merci Kavous, vos questions ont été notées, et nous y répondrons bientôt.

Est-ce qu'il y a des questions concernant les statuts fondamentaux tels que nous les avons suggérés ? Est-ce que vous pensez qu'il y a quelque chose qui manque dans la partie légale ou dans les statuts ? Si vous pensez qu'il manque quelque chose, c'est le moment de le dire.

Nous avons discuté du processus de révision indépendante, et des processus de reconsidération. Est-ce que vous pensez qu'il est suffisamment solide ? Est-ce que vous avez des questions à propos du test de stress ? Apparemment pas de question.

Avant de donner la parole à León pour conclure, je voudrais vous remercier pour votre intérêt, et sur notre travail. C'est un sujet très important. Il nous reste deux minutes sur cet appel, nous ne sommes plus en retard.

Je donne la parole à León.

LEON SANCHEZ :

Merci.

Cette période de commentaires publics est très importante pour le succès du travail de la communauté de l'ICANN à ce stade. Nous encourageons tout le monde à participer à la période de commentaires publics, à en parler au sein de vos communautés de façon à avoir une participation très riche de tous les secteurs de la communauté de l'ICANN et de la communauté extérieure à l'ICANN qui sera intéressée aussi à participer à ce travail sur la responsabilité de l'ICANN.

Nous vous encourageons à lire ensemble des documents de la proposition et nous vous rappelons qu'il y a différents outils qui ont été mise en place pour que la compréhension de ces propositions soit plus aisée. Il y a des graphiques qui ont été conçus que vous trouverez sur le site internet de notre groupe de travail. Ces diapos vous permettront de mieux comprendre les documents.

Mais de toute façon, il vous faut lire la proposition. Nous vous recommandons de la lire dans son ensemble. Si vous voulez participer à cette période de commentaires publics, vous devez lire ce document, et nous donner votre opinion. Nous tiendrons compte de votre opinion et nous inclurons les commentaires dans la prochaine proposition.

Il va y avoir un autre webinaire cet après-midi. Si vous voulez participer à ce prochain webinaire, ou s'il y a des membres de votre communauté qui n'ont pas participé à ce webinaire, encouragez-les à le faire lors du prochain.

Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]